



Conférence Francophone des Ordres des Médecins

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU

BUREAU DE LA CFOM

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

16H00 - 19H00

CNOM.PARIS

Etaients présents :

- le Président : le Dr Guy SANDJON
- le Vice-président : le Pr Abdelaziz AYADI
- le Secrétaire Général : le Dr Xavier DEAU
- le Trésorier : le Dr Florent AKA KROO
- le Trésorier adjoint : le Dr Alpha Boubakar SY
- le Président d'honneur : le Dr Emmanuel OGANDAGA
- le Président Fondateur : le Pr Tahar ALAOUI

1°) Rapport moral par le
Président le **Dr Guy SANDJON**

Le Dr. SANDJON a accueilli les membres du Bureau. Il a remercié le Président BOUET pour accueillir la CFOM à Paris et pour son invitation au 1^{er} Congrès d'octobre 2014 qui lui a permis d'approcher au plus près les hautes autorités françaises.

Le Bureau actuel termine son mandat qu'il a voulu très actif mais il y a de nombreuses choses qu'il n'a néanmoins pas pu faire.

Il aurait notamment voulu augmenter le nombre d'adhésions.

Il a regretté l'absence du Dr Lassana FOFANA, Secrétaire général adjoint de la CFOM et Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du Mali. Son absence est sans doute due à la maladresse qu'il y a eu à l'occasion de l'organisation d'une réunion de Bureau en mars 2014 à Paris qui s'est faite précipitamment et à laquelle il n'a pas été convié.

Il a remercié Mme Frédérique DARMON, Directrice des services administratifs du Conseil national de l'Ordre des médecins français, qui assure depuis 2012 le secrétariat de la CFOM et qui a organisé la présente Assemblée générale. Il a précisé que son assistante actuelle au Conseil national de l'Ordre des médecins du Cameroun n'avait pas les compétences pour le faire.

Il a estimé que le prochain Bureau devra s'atteler à avoir un exécutif efficace.

M. SANDJON a tenu à souligner que la CFOM a été légitimée, en tant qu'Institution par son Excellence Mme JEAN Présidente de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui nous l'a reçu avec le Dr DEAU pendant plus d'une heure. Elle a exprimé son souhait de travailler avec la CFOM.

Il a rappelé ensuite que l'Assemblée générale aurait dû se tenir à Annaba, ville du futur Président, le Pr AYADI, comme cela est prévu dans les statuts. Ce dernier avait d'ailleurs

pris les dispositions nécessaires et commencé à organiser cette manifestation. Néanmoins, compte tenu des événements internationaux, dès le printemps, le Conseil national de l'Ordre des médecins français s'est proposé pour organiser l'Assemblée générale à son siège à Paris.

S'agissant de l'organisation de l'Assemblée générale, il a souhaité que le temps de parole soit respecté par chacun afin que tous ceux qui le souhaitent puissent intervenir.

La parole est donnée au Secrétaire général.

2°) Rapport d'Activité par le Secrétaire Général le **Dr Xavier DEAU**

Le Dr DEAU a rappelé que sur l'invitation du Président BOUET, la CFOM a participé au 1^{er} Congrès du Conseil national de l'Ordre des médecins français et que la veille une réunion de l'Assemblée générale, avec la participation du Pr Benoit VALLET, Directeur Général de la Santé, s'est tenue suivie d'un diner très convivial.

Le Pr VALLET a pu exposer avec les participants et échanger avec eux sur le dramatique problème de la propagation du virus Ebola. Grâce à tous ces relais, un guide thérapeutique a pu être élaboré. L'objectif est de parvenir à l'éradication de cette maladie.

A l'OMS, la Présidente a reconnu le retard à prendre en compte cette maladie. Elle a par ailleurs souligné la pauvreté des soins palliatifs dans un certain nombre de pays francophones.

Il a ensuite informé le Bureau de la rencontre très intéressante avec son Excellence Mme Michaële JEAN qui a pris la présidence de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Elle a proposé d'établir un partenariat entre l'OIF et la CFOM. Il s'agirait d'être un organisme associé à l'OIF ce qui permettrait de bénéficier de l'expertise de l'OIF dans un certain nombre de domaines.

Il a sollicité l'avis du Bureau et celui de l'Assemblée générale. Il fera une présentation lors de l'Assemblée.

Il a indiqué avoir rencontré avec le Dr SANDJON la diaspora camerounaise, très active en Europe, à 2 reprises. Ainsi lorsqu'on s'aperçoit qu'un territoire a besoin d'aide que ses médecins installés en France puissent rendre service à leur pays d'origine. Une mission pourrait être diligentée pour les aider. Ces coopérations sous forme de missions de soins ou de formation pourraient être soutenues par la CFOM.

Il a signalé avoir retrouvé le Dr AKA KROO à la dernière réunion de l'AMM à Moscou. A cette occasion, il a vivement engagé les membres de la CFOM à adhérer à l'AMM.

Le Dr SANDJON a demandé quelle forme donner à la collaboration de la CFOM avec l'OIF. Il a demandé si l'OIF pouvait détacher quelqu'un auprès de la CFOM. Quelles seraient les missions médicales car l'OIF a une capacité de mobilisation de fonds.

Le Pr ALAOUI a tenu à remercier et à féliciter le Président et le Secrétaire général pour l'ensemble des actions réalisées durant le mandat qui vient de s'écouler.

Il a rappelé qu'il avait été acté que la CFOM devait contacter l'OIF et l'OMS aux fins de consolider les rapports.

Il a privilégié le statut d'organisme associé qui est reconnu et préconisé de rester à ce stade. Selon lui, la CFOM ne doit pas être un satellite de l'une ou de l'autre. Ils ont besoin que la CFOM garde son identité propre. Ce n'est pas une légitimation ; la CFOM est légitime.

Mais pour participer avec l'OIF, il est indispensable que la CFOM soit bien structurée. Il faut qu'elle ait des programmes bien précis qu'elle puisse leur exposer. Il faut qu'ils sachent que la CFOM existe par elle-même. Chacun peut le faire dans son pays et dire que la CFOM est associée à l'OIF. Le problème de la CFOM est d'abord son assise.

Lors de la 2^{ème} Assemblée générale qui s'est tenue à Casablanca en 2009, les valeurs sur lesquelles est basée la CFOM ont été posées. Les fondamentaux ont été reconnus par l'ensemble des participants. Il n'est pas possible qu'il y ait une unification mais les valeurs fondamentales doivent être organisées. Tous les Etats ne demandent que ça.

Une journée précédant la prochaine Assemblée générale pourrait être consacrée à ce sujet. Il a par ailleurs précisé que l'Assemblée générale devait donner mandat pour pouvoir adhérer à l'AMM en qualité de membre associé.

Le Dr DEAU a expliqué que l'on peut être appelé comme expert à l'OMS. Il est en revanche beaucoup plus difficile d'y être associé. Il faut que la CFOM ait des actions concrètes qui seraient susceptibles de la faire connaître sur le terrain. Selon lui, au Cameroun ils sont prêts. Il faudrait que ce soit un pays qui monte un dossier ; la CFOM ferait le relai avec la diaspora locale.

Le Pr ALAOUI a insisté sur l'importance de mettre en place un organigramme. Une planification doit être élaborée.

Le Dr SANDJON a suggéré de commencer dans un pays. Pourquoi pas au Sénégal.

M. DEAU proposera à l'AG un partenariat à l'OIF pour pouvoir être aidé par l'OIF pour les médecins qui veulent rendre service à leur pays d'origine. A condition que cela passe par l'Ordre des médecins : la CFOM et l'Ordre des médecins du pays concerné. Le Bureau de la CFOM validerait l'ensemble du projet. Selon lui, l'OIF attend que la démonstration de l'assise des Ordres francophones. En voyant que l'on travaille dans ce sens, l'OIF pourrait financer des projets.

Pour le Dr SY, ce n'est pas la priorité. Il y a une grande disparité entre les Ordres qui composent la CFOM. On gagnerait à avoir des Ordres nationaux très fort. Il a précisé qu'au Sénégal, les textes datent de 1968. Il a trouvé un champ de ruines. Il y a une grande différence dans la conception.

Il a également soulevé les problèmes auxquels l'Ordre sénégalais est confronté comme l'existence d'écoles de médecine privées, des faux diplômes.

Le Dr SANDJON a estimé que c'est à chaque Ordre local de dire ce dont il a besoin. Il faut avoir un bon rayonnement extérieur pour progresser.

Il a rappelé que si le principe de délocaliser certaines réunions avait été acté. En revanche, il n'est pas envisageable que le siège de la CFOM quitte la France.

Il a suggéré de faire évaluer par une Institution indépendante la qualité de la formation, des enseignants et la reconnaissance de l'Ordre des médecins.

Le Dr AKA KROO a souhaité que la question de la demande de statut d'associé soit faite à l'Assemblée générale.

Pour le Pr ALAOUI il faut que l'Ordre des médecins travaille sur la reconnaissance des diplômes, sur le métier de médecins. On peut avoir une expertise pour essayer de tirer les éléments que l'Etat bloque ou pas pour le Sénégal. Il faudrait diligenter une mission d'expertise de la CFOM. Il existe en effet un courant de la privatisation de la médecine en Afrique.

La parole est donnée au Trésorier

3°) Rapport Financier par le Trésorier le **Dr Kroo Florent AKA**.

Le Dr AKA KROO présente le rapport financier pour la période du 31 octobre 2013 au 31 octobre 2015, conformément aux dispositions de notre Règlement Intérieur adopté à Rabat(Maroc) en 2009.

Lors de notre dernière Assemblée Générale de Douala, Le solde bancaire au 31 Octobre 2013 était de **40 224,05 €**.

La comptabilité adoptée pour ce rapport financier est une comptabilité simplifiée tenue selon la méthode dite de caisse. Le rapport évoque successivement : la présentation des recettes et des dépenses et le compte des résultats

Le total des recettes au 31 décembre 2013 a été de 2 000 €.

Le total des recettes au 31 décembre 2014 a été de 8 923,90 €.

Le total des recettes au 31 décembre 2015 a été de 6 962,60 €

Des recettes récentes n'ont pas encore été déposées en banque : 1 500 € en espèces ALGERIE (cotisations 2012, 2013, 2014), 500 € chèque CAMEROUN (cotisation 2015), 1500 € SENEGAL (cotisations 2013,2014,2015) et 500 € CAMEROUN (anticipation 2016).

Les frais bancaires s'élèvent à :

- 47,84 € du 31 Octobre au 31 Décembre 2013,
- à 303,78 € du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014.
- 251,40 € du 1^{er} Janvier au 31 Octobre 2015
- 1 992,70 € de dépenses diverses (remboursements frais voyages) en 2014 et 256,50 € de dépenses diverses (restaurations) en 2014.

Les comptes de résultats sont du 31 Octobre 2013 au 31 Octobre 2015

- Recettes : 17 886,50 €
- Dépenses : 603,02 € Frais bancaires + 2 249,20 € = 2 852,22 €
- Solde au 31 Octobre 2015 : 55 258,33 €

En conclusion, le Dr AKA KROO a indiqué que le budget 2016 est basé sur les cotisations régulières des mêmes pays qui sont les premiers à s'acquitter de leur cotisation. Il convient qu'un effort particulier soit fait pour la régularité des cotisations annuelles. Il faudrait également obtenir l'adhésion effective des Pays membres signataires de la Charte et enfin rechercher d'autres sources de financement.

Mme DARMON va préparer les appels de cotisations pour l'année 2016 qui vont être adressés à l'issue de l'Assemblée générale.

Le Dr. DEAU a précisé que le dîner du Bureau et le déjeuner de l'Assemblée générale sera financé par la CFOM. L'Ordre des médecins français prendra à sa charge le dîner du samedi 14 novembre sur un bateau croisière sur la Seine.

Le Dr OGANDAGA évoque à nouveau la question du salaire de la secrétaire. Tout travail mérite salaire pour Mme DARMON

Pour le Dr DEAU, c'est effectivement compliqué de redonner de l'argent. Il pourrait être attribué des frais de mission lorsqu'il y a un déplacement. Il faut trouver une formule.

Le Bureau remercie le Dr AKA KROO et approuve le bilan financier qui vient de lui être présenté par le Trésorier. Il a renouvelé le montant de la cotisation à 500€. Il a remercié l'Ordre des médecins français qui permet d'avoir une gestion parcimonieuse.

Le Président reprend la parole.

5°) Elections

Le Bureau actuel présente sa démission. A l'exception du Secrétariat général qui demeurera français.

Le Dr AKA KROO a demandé à ce qu'il soit sursis à la démission du Président SANDJON pour un an.

Le Dr SANDJON a précisé qu'il fera tout ce qui est son pouvoir pour aider le nouveau Président.

Le Pr ALAOUI a prôné la conformité aux textes. Les statuts (article 14) prévoient que le Vice-Président est le prochain Président du Bureau, qui lui est renouvelable à chaque Assemblée générale. L'ancien Président demeure membre du Bureau.

Le Bureau tient normalement ses réunions au siège de la CFOM (article 16).

Le prochain Président est chargé de l'organisation de la future Assemblée générale. Qui a lieu tous les deux ans, donc en 2017.

Pour le Dr DEAU il n'est pas question de revenir sur les statuts ni sur les engagements que l'on a pris à Douala en novembre 2014.

Le Président SANDJON donne la parole au Pr AYADI, futur Président.

Le Pr AYADI a rappelé que l'Algérie a été au nombre des membres fondateurs en 2006. Il a travaillé dur au Maroc et a bénéficié du soutien constant du Pr ALAOUI qu'il a vivement remercié.

Pour lui, quand un pays s'engage à organiser une Assemblée générale, il doit s'y tenir. C'est ce qu'il avait fait en prenant des engagements sur l'organisation de l'Assemblée à Annaba à ces mêmes dates. Il avait pris toutes es assurances pour pouvoir accueillir les participants en toute sécurité.

C'est avec beaucoup de regrets voire d'amertume qu'il s'est plié à la décision et a accepté de transférer l'organisation à Paris. Il en est sincèrement désolé car il se faisait une joie d'accueillir l'Assemblée générale. Il avait au surplus organisé un circuit de visite.

Le Dr SANDJON a regretté la tournure des évènements mais a reconnu qu'il était plus facile d'organiser un rassemblement de cette envergure à Paris notamment en raison des difficultés à échanger avec le Pr AYADI.

Le Bureau a envisagé de présenter la configuration suivante à l'élection lors de l'Assemblée générale du 14 novembre.

Président	Pr AYADI
Vice-Président	Dr AKA-KROO
Secrétaire Général	Dr DEAU
Secrétaire général adjoint	Dr SY
Trésorier	Dr KERTZMANN
Trésorier adjoint	Dr BAH
Past-Président	Dr SANDJON
Président d'Honneur	Dr OGANDAGA

Fin de la réunion 19 H 00